



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada

**Commission Éducation de la
36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO**

Paris, France
Du 1^{er} au 3 novembre 2011

Rapport de la délégation du Canada

Table des matières

I. Délégation du Canada à la Commission Éducation.....	3
II. Introduction.....	3
III. Structure de la conférence.....	4
IV. Interventions de la délégation du Canada	4
V. Principaux résultats de la conférence	6
VI. Conclusion et recommandations de la délégation du Canada	7
ANNEXE I – Ordre du jour provisoire en éducation	
ANNEXE II – Intervention de M. Alexander MacDonald, sous-ministre, lors du débat 1 (unité de discussion 1)	
ANNEXE III – Intervention de M. Alexander MacDonald, sous-ministre, lors du débat 1 (unité de discussion 2)	
ANNEXE IV – Intervention de M. Alexander MacDonald, sous-ministre, lors du débat 3	
ANNEXE V – Intervention de M. Raymond Lesage, sous-ministre, lors du débat 4	

I. Délégation du Canada à la Commission Éducation

- M. Alexander MacDonald, sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince Édouard, porte-parole principal pour l'éducation;
- M. Raymond Lesage, sous-ministre adjoint, secteur de l'administration et de l'aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, en vertu de l'Accord Québec-Canada sur l'UNESCO;
- M^{me} Christina Vigna, coordonnatrice aux affaires de l'UNESCO, Direction des organisations internationales, ministère des Relations internationales;
- M^{me} Agathe Fiset, conseillère en affaires internationales, Direction des Affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- M^{me} Antonella Manca-Mangoff, coordonnatrice, International, CMEC;
- M. Marcel Courchesne, analyste, International, CMEC.

II. Introduction

Fondée le 16 novembre 1945, l'UNESCO compte aujourd'hui 195 États membres. La Conférence générale se compose de représentantes et représentants de tous les États membres de l'UNESCO. Elle se réunit tous les deux ans, avec la participation des États membres et des Membres associés. Sont également invités à participer, en tant qu'observateurs, des États non-membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG). Chaque État y dispose d'une voix, quelles que soient sa taille et l'importance de sa contribution au budget.

Au cours de la 36^e session de la Conférence générale, les membres de la Commission Éducation ont déterminé les politiques et les dossiers d'intérêt dans le domaine de l'éducation et ont adopté le programme et le budget pour 2012-2013. Les membres de la commission ont également examiné un certain nombre de questions précises et pris des décisions à leur égard.

La 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO a été marquée par l'admission de la Palestine comme membre de l'organisation, ce qui a mené à la suspension de la contribution financière des États-Unis, comme l'exigent des lois américaines datant des années 1990. La suspension de la contribution des États-Unis se traduit par un déficit de trésorerie de 65 millions de dollars américains, représentant environ 22 p. 100 du budget total de l'UNESCO. Afin de compenser ce déficit, la directrice générale de l'UNESCO, M^{me} Irina Bokova, a lancé un Fonds d'urgence multi-donateurs lors de la clôture de la 36^e session de la Conférence générale¹.

¹ http://www.unesco.org/new/fr/general-conference/single-view/news/unesco_director_general_launches_emergency_fund_at_close_of_general_conference/

Le présent rapport sera intégré au rapport général de la délégation canadienne à la Conférence générale rédigé par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU). C'est pourquoi il ne porte que sur la Commission Éducation.

III. Structure de la conférence

Les membres de la Commission Éducation ont examiné sept points à l'ordre du jour de la Conférence générale. À la suite de la proposition du président de la Commission Éducation, M. Rodolphe Imhoof (Suisse), les travaux de la commission ont été divisés en quatre débats. L'Annexe I contient les points à l'ordre du jour portant sur l'éducation uniquement. L'ordre du jour intégral de la Conférence générale est disponible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002133/213371f.pdf>.

De plus, lors du premier débat, le représentant des jeunes a fait part des huit recommandations concernant l'éducation formulées dans le rapport final du 7^e Forum des jeunes² du 17 au 20 octobre 2011, sous le thème « Les jeunes en tant que vecteur du changement ». Ce forum, organisé tous les deux ans depuis 1999, fait partie intégrante de la Conférence générale et est un des rares mécanismes périodiques qui, à l'échelle mondiale, permettent aux jeunes de soumettre leurs recommandations à l'UNESCO. Au Canada, la consultation des jeunes, coordonnée par la CCU, s'est tenue au mois de septembre 2011. La délégation du Canada au forum était composée de deux personnes : une jeune de l'Ontario et un jeune du Québec. La CCU, comme il est coutume, a également appuyé la participation au forum d'une jeune déléguée d'un autre pays, soit Haïti cette année.

Finalement, les présidents des organes directeurs des six instituts de l'UNESCO de catégorie I liés à l'éducation³ ont fait part de leurs rapports. Une présentation des activités du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) a également eu lieu.

IV. Interventions de la délégation du Canada

De façon générale, on peut affirmer que les quatre débats se sont déroulés dans une atmosphère de consensus relatif. Le président de la commission, M. Imhoof, a très bien encadré les discussions, permettant ainsi de respecter le temps prescrit dans l'ordre du jour.

² <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002134/213427f.pdf>.

³ Les six instituts sont le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), l'Institut international de l'UNESCO de planification de l'éducation (IIPPE), l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information en éducation (ITIE), l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) ainsi que l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC).

DÉBAT 1 – Conclusions du Forum des jeunes et examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2012-2013

Lors du premier débat, M. Alexander MacDonald a indiqué, tout en soulignant les efforts importants déployés au Canada pour l'éducation des Autochtones, que le Canada était heureux de voir que l'UNESCO accordait une grande importance aux principes d'équité et d'inclusion dans l'ensemble de son action. Il a de plus insisté sur le rôle important des technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins éducatives, l'importance de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE), ainsi que de l'éducation en vue du développement durable. Par ailleurs, M. MacDonald a souligné le rôle essentiel de l'UNESCO afin d'assurer le renforcement des capacités du personnel enseignant et de rehausser ainsi le statut de la profession enseignante sur la scène internationale tout en appuyant le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) présent sur son territoire. Enfin, le Canada a réitéré son appui à l'UNESCO tout en notant qu'il est était pertinent de renforcer la coopération avec les différentes organisations internationales qui œuvrent en éducation afin d'améliorer la coordination des actions. L'Annexe II et l'Annexe III contiennent les interventions effectuées en anglais par M. MacDonald lors du premier débat.

DÉBAT 2 – Application de la résolution 35 C/75 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

La résolution a été adoptée sans débat.

DÉBAT 3 – Stratégie visant à faire du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula

Durant le troisième débat, la majorité des États membres, incluant le Canada, ont approuvé le principe général tendant à ce que le Bureau international d'éducation (BIE) devienne un centre d'excellence en matière de curricula. Cependant, certaines préoccupations ont été exprimées, notamment concernant les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Comme certains États membres, M. MacDonald a souligné l'importance pour le BIE de définir clairement ses priorités sur la base de ses avantages comparatifs et de favoriser une meilleure coordination entre les différents partenaires du réseau, les institutions et les spécialistes. L'intervention effectuée en anglais par M. MacDonald lors du troisième débat est disponible à l'Annexe IV.

DÉBAT 4 – Classification internationale type de l'éducation (CITE); Rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 1993 sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur; Rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes

En plus d'approuver la version révisée de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) M. Raymond Lesage a souligné l'importance de poursuivre le travail sur la définition des concepts relatifs à l'éducation non formelle.

Au regard de la recommandation de 1993 qui porte sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur, M. Lesage a donné son appui aux recommandations du Conseil exécutif et a également souligné l'importance de réviser les six conventions régionales et de les mettre continuellement à jour. De plus, le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux ainsi que l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ont été cités en exemple. Enfin, concernant la recommandation de 1976, l'importance d'assurer une formation de base de qualité aux adultes, y compris l'alphabétisation, et la nécessité de tenir compte des apprentissages effectués tout au long de la vie, ont été soulignées. L'intervention effectuée en français par M. Lesage lors du quatrième débat est disponible à l'Annexe V.

V. Principaux résultats de la conférence

Au cours des quatre débats, plus de 140 interventions ont été effectuées par les États membres de l'UNESCO. Les principaux thèmes abordés étaient les suivants :

- L'importance de l'alphabétisation fonctionnelle dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'éducation formelle et non formelle;
- La formation et le perfectionnement du personnel enseignant comme moyen d'améliorer la qualité de l'éducation;
- L'urgence d'améliorer les politiques et les programmes nationaux relatifs à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) afin de mieux répondre aux besoins des apprenantes et apprenants et du marché du travail;
- L'appréciation répétée pour le réSEAU et les chaires UNESCO;
- Le besoin de fournir des efforts supplémentaires au regard de l'évaluation;
- La nécessité d'établir des conditions favorisant l'accès aux TIC;
- L'importance de rechercher des solutions innovantes sur le plan financier dans un contexte de restrictions budgétaires;
- L'importance de maintenir le caractère prioritaire de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion;
- L'éducation dans le cadre d'une approche axée sur la promotion de valeurs relatives à la citoyenneté, à la démocratie, à la paix et au développement durable;

- L'importance pour l'UNESCO d'assurer son leadership pour l'Éducation pour tous (EPT);
- L'importance de renforcer la concertation et la collaboration entre l'UNESCO et les autres partenaires de l'éducation.

En général, le projet de programme et de budget 2012-2013 pour l'éducation conservera les quatre domaines prioritaires déjà définis dans le précédent exercice biennal, soit les politiques et planifications sectorielles, l'alphabétisation, les enseignantes et enseignants et l'EFTP.

Concrètement, pour les activités de l'UNESCO en 2012-2013, les membres de la Conférence générale ont approuvé un budget total 653 millions de dollars américains, dont 114 621 300 dollars américains consacré au Grand programme I – Éducation, correspondant à 51 136 000 dollars américains pour les activités, qui incluent les instituts d'éducation de catégorie 1, et à 63 485 300 dollars américains pour les coûts de personnel⁴. Malgré une diminution de plus de 3 p. 100 par rapport au budget 2010-2011, l'éducation reste en tête des priorités de l'UNESCO⁵.

Enfin, lors de son discours de clôture, la Directrice générale de l'UNESCO a communiqué les trois conclusions pour l'UNESCO : assumer un leadership plus affirmé, mettre l'accent sur l'innovation en abordant de nouvelles problématiques avec de nouveaux partenaires, poursuivre le changement et construire sur la base des résultats de la réforme.

Le rapport de la Commission Éducation est accessible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002139/213974f.pdf> et le rapport verbal du président de la Commission Éducation présenté à la séance du 7 novembre 2011, est accessible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002140/214049f.pdf>.

VI. Conclusion et recommandations de la délégation du Canada

Pour finir, les membres de la délégation canadienne étaient heureux de constater que leurs positions s'harmonisaient avec celles de leurs homologues d'autres pays. Ils ont convenu que la vaste majorité des objectifs fixés par le Canada avaient été atteints.

Compte tenu de l'importance de l'UNESCO en tant qu'organisation internationale prioritaire pour le CMEC ainsi que du nombre élevé de participantes et participants, (plus de 100 délégations dont plusieurs menées par un ministre) il est fortement recommandé que le CMEC continue de coordonner sa participation à la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO.

De plus, il est suggéré que le CMEC demeure attentif à l'évolution de la situation financière de l'UNESCO notamment concernant la suspension de la contribution financière des États-Unis

⁴ <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002140/214079f.pdf>

⁵ Le budget du Grand programme I – Éducation en 2010-2011 totalisait 118 535 700 dollars américains.

suite à l'admission de la Palestine à l'UNESCO et, plus particulièrement, concernant les incidences à moyen et à long terme sur les programmes et projets relatifs à l'éducation.

Enfin, les membres de la délégation canadienne souhaiteraient souligner le travail remarquable du Secrétariat de la CCU dans l'organisation des consultations et de la contribution de tous ses membres, qui ont apporté leurs perspectives afin de formuler la position du Canada ainsi que l'excellente collaboration entre le personnel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO et du gouvernement du Québec.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE EN ÉDUCATION
DE LA 36^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO**

4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2012-2013

Conformément aux articles V.B.6 (a) et VI.3 (a) de l'Acte constitutif, le Projet de programme et de budget préparé par la Directrice générale (figurant dans le document 36 C/5) est soumis à l'examen de la Conférence générale avec les recommandations du Conseil exécutif à son sujet (document 36 C/6).

Décision requise : La Conférence générale est invitée à adopter le Programme et budget de l'Organisation pour 2012-2013, en particulier les résolutions figurant dans le volume 1 du 36 C/5.

5.3 Application de la résolution 35 C/75 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

Ce point est inscrit à l'ordre du jour en application de la résolution 35 C/75. Le document 36 C/17 récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 35^e session de la Conférence générale dans l'aide apportée aux institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés.

Décision requise : La Conférence générale est invitée à se prononcer sur les propositions contenues dans le document 36 C/17.

5.4 Stratégie visant à faire du Bureau international d'éducation (BIE) le Centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula

En application de la résolution 35 C/14, la Directrice générale propose à la Conférence générale un projet de stratégie visant à faire du BIE le Centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula.

Décision requise : La Conférence générale est invitée à se prononcer sur la stratégie proposée dans le document 36 C/18.

5.5 Classification internationale type de l'éducation (CITE)

Par sa résolution 34 C/20, la Conférence générale a invité la Directrice générale à lancer une consultation d'experts comprenant des représentants de l'UNESCO et de pays membres intéressés ainsi que des représentants d'autres organisations internationales compétentes, en vue de lui soumettre un rapport intérimaire à sa 35^e session et la version révisée de la CITE à sa 36^e session.

Décision requise : La Conférence générale est invitée à se prononcer sur les propositions contenues dans le document 36 C/19.

5.7 Conclusions du Forum des jeunes

Par sa résolution 35 C/99 (II) la Conférence générale a invité la Directrice générale et le Conseil exécutif, lors de la préparation des sessions de la Conférence générale, à inscrire les conclusions du Forum des jeunes à l'ordre du jour.

8.5 Rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 1993 sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur

En application des dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et conformément à la Procédure spécifique par étapes pour le suivi de l'application des conventions et recommandations de l'UNESCO pour lesquelles aucun mécanisme institutionnel spécifique n'est prévu, la Conférence générale est invitée à se prononcer sur ce rapport concernant la mise en œuvre de la Recommandation de 1993.

Décision requise : La Conférence générale est invitée à se prononcer sur les propositions contenues dans le document 36 C/56

8.7 Rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes

En application des dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et conformément à la Procédure spécifique par étapes pour le suivi de l'application des conventions et recommandations de l'UNESCO pour lesquelles aucun mécanisme institutionnel spécifique n'est prévu, la Conférence générale est invitée à se prononcer sur ce rapport concernant la mise en œuvre de la Recommandation de 1976.

Décision requise : La Conférence générale est invitée à se prononcer sur les propositions contenues dans le document 36 C/58.

**Intervention de M. Alexander MacDonald, sous-ministre
Débat 1 (unité de discussion 1)**

1. Monsieur le Président, chers ministres, distingués délégués, mesdames et messieurs,
2. Je suis honoré de représenter le Canada auprès de la Commission Éducation au nom du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).
3. Comme certains de vous le savent, il n'y a au Canada ni ministère fédéral de l'Éducation ni système national intégré d'éducation. L'éducation relève de la compétence exclusive des provinces et des territoires. Puisque nous avons 10 provinces et trois territoires, il y a au Canada 13 systèmes d'éducation distincts.
4. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est un organisme intergouvernemental que les ministres de l'Éducation ont fondé en 1967. Le CMEC assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international et aide les provinces et les territoires à assumer la responsabilité constitutionnelle qui leur est conférée au chapitre de l'éducation. L'ensemble des 13 provinces et territoires en sont membres.
5. Le Canada est d'accord avec la recommandation du 7e Forum des jeunes de l'UNESCO sur l'accès à un système d'éducation équitable, qui est étroitement lié aux principes d'équité et d'inclusion que l'UNESCO préconise et qui devrait se poursuivre au-delà de 2015. Un des défis des ministres de l'Éducation au Canada est de combler l'écart entre les élèves autochtones et non autochtones au chapitre du rendement scolaire et des taux d'obtention de diplôme. Concrètement, le CMEC organise un forum sur l'éducation des Autochtones pour mettre en commun les données probantes et l'expérience en éducation des Autochtones, depuis la petite enfance jusqu'à la fin du secondaire.
6. Au-delà de 2015, le Canada insiste sur l'importance de mettre les jeunes à contribution dans la recherche de solutions viables aux défis de l'éducation, particulièrement au chapitre de la littératie.
7. Comme l'Inde, le Canada juge prioritaire l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins pédagogiques. Plus que jamais, il importe d'adopter une approche horizontale coordonnée, les TIC étant de plus en plus centrées sur des enjeux aussi disparates que l'éducation et les changements climatiques.
8. Le Canada appuie les efforts que l'UNESCO déploie pour mieux jouer son rôle de coordination auprès des partenaires de l'Éducation pour tous. Le Canada aimerait par conséquent obtenir plus de détails sur la façon dont l'UNESCO compte mettre en œuvre les réformes proposées pour mieux jouer son rôle de coordination.

9. À l'instar de la France et de la Norvège, le Canada se réjouit de l'engagement soutenu de l'UNESCO à l'égard de l'égalité des sexes dans tous les secteurs d'activités, y compris l'éducation. Au Canada, d'importants efforts sont déployés en éducation des Autochtones pour faciliter la transition à l'éducation secondaire et réduire les taux de décrochage, tant chez les filles que les garçons. Il est essentiel d'aider les États membres à élaborer et à gérer des plans et des politiques en éducation qui tiennent compte de la spécificité des sexes.
10. Enfin, le Canada appuie l'UNESCO dans son rôle de leader mondial de l'éducation et juge à la fois pertinent et extrêmement important de mettre l'accent sur la création et la consolidation de rapports de coopération entre les États et les organisations.
11. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Alexander MacDonald, sous-ministre
Débat 1 (unité de discussion 2)**

1. Monsieur le Président, chers ministres,
2. De manière générale, le Canada convient du principe de l'addendum au Projet de programme et de budget pour 2012-2013 et soutient les recommandations du Conseil exécutif.
3. Concernant l'axe d'action 1, l'intérêt général axé sur la littératie et l'alphabétisation devrait s'accompagner d'une plus grande attention à l'articulation entre les différents programmes et être mis en œuvre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA, 2003-2012).
4. Pour ce qui est de l'enseignement et la formation professionnels et techniques (EFTP), nous souhaiterions que l'UNESCO indique plus clairement que l'EFTP doit répondre aux besoins et aux intérêts des apprenantes et apprenants et être adapté au marché du travail. Il est donc important de veiller à ce que les actions soient guidées par des démarches relatives à l'apprentissage à vie, et d'améliorer la coordination avec les organisations internationales qui œuvrent déjà dans le domaine.
5. Le Canada souscrit également aux objectifs et aux priorités concernant la profession enseignante et le personnel enseignant énoncés par l'UNESCO. Assurer le renforcement des capacités du personnel enseignant et rehausser le statut de la profession enseignante sur la scène internationale sont des rôles essentiels pour l'UNESCO
6. Concernant l'axe d'action 2, le Canada se réjouit que les préoccupations liées à l'éducation préscolaire aient été intégrées à un résultat escompté unique et de portée plus large relativement à la qualité de l'enseignement, de l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) à l'enseignement secondaire.
7. Concernant l'axe d'action 3, le Canada reconnaît l'importance du développement durable et de la culture de la paix et de la non-violence. Nous prenons acte du soutien continu aux efforts pour mener à bien le travail de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). Nous avons pris note des changements concernant la plateforme intersectorielle de l'éducation au changement climatique en vue du développement durable et souhaiterions obtenir des clarifications quant aux répercussions de ces changements.
8. Le Canada appuie le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO présent sur son territoire et reconnaît le rôle de catalyseur que peuvent avoir les établissements scolaires auprès des élèves afin de les sensibiliser aux valeurs modernes promues par l'UNESCO.

9. Enfin, le Canada appuie l'UNESCO dans son rôle de chef de file mondial en éducation. Le Canada privilégie des actions concertées avec les organisations et forums internationaux qui œuvrent en éducation afin d'assurer une plus grande harmonisation des actions.

10. Merci, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Alexander MacDonald, sous-ministre
Débat 3**

1. Monsieur le Président,
2. Au nom du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), je suis heureux de représenter le Canada à la Commission Éducation.
3. Comme je l'ai indiqué hier, il importe de souligner que l'éducation au Canada relève de la compétence exclusive des provinces et des territoires.
4. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) est un organisme intergouvernemental fondé en 1967 qui assure un leadership en éducation aux échelons pancanadien et international.
5. De façon générale, le Canada souligne l'effort qui a été fait dans le document 36 C/5 afin de cibler le grand programme d'éducation d'une manière plus rigoureuse et avec divers moyens, notamment en adoptant une approche plus intégrée et exhaustive envers l'éducation de base et en réduisant le nombre de résultats escomptés.
6. Nous soutenons fermement une approche plus coordonnée et ciblée. De plus, le Canada est ravi des efforts déployés en permanence pour harmoniser les activités des instituts d'éducation avec les priorités du Grand programme I.
7. Plus précisément, le Canada félicite les membres du conseil du Bureau international d'éducation pour avoir attiré notre attention sur le nombre de plus en plus grand de demandes qu'ils reçoivent. Nous souhaitons également remercier les membres pour la présentation d'une stratégie visant une approche par étape qui vise à faire valoir les réalisations du bureau et à les adapter aux besoins des pays membres tout en améliorant sa gouvernance.
8. Le Canada appuie la stratégie A1 proposant que le Bureau international d'éducation doive définir clairement ses priorités sur la base de ses avantages comparatifs.
9. Le Canada soutient également la stratégie B1 qui souligne la nécessité pour le bureau de faire appel à son réseau global, notamment par une meilleure coordination entre les différents partenaires du réseau, les institutions et les spécialistes (B1.2).
10. Merci, Monsieur le Président.

Intervention de M. Raymond Lesage, sous-ministre adjoint
Débat 4

1. Monsieur le Président,
2. Je remercie l'assemblée de pouvoir prendre la parole en tant que représentant du gouvernement du Québec et membre de la délégation canadienne à cette conférence générale.
3. Le Canada approuve la version révisée de la CITE et continuera d'utiliser cette structure comme base d'un cadre pancanadien de comparaison entre les provinces et territoires. Nous souhaitons que le travail sur la définition des concepts relatifs à l'éducation non formelle se poursuive.
4. Au regard de la recommandation de 1993, nous sommes conscients des avantages importants que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications représente pour les membres de la région Europe et Amérique du Nord. Nous appuyons les recommandations du Conseil exécutif et nous croyons qu'il est crucial de réviser les six conventions régionales et de les mettre continuellement à jour.
5. La mobilité des personnes est devenue un aspect fondamental de la mondialisation. Le Canada et le Québec reconnaissent l'importance de constituer une structure mandatée pour s'acquitter des fonctions nécessaires relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles et des diplômes.
6. À cet effet, le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux offre des services d'information et d'aiguillage en matière de reconnaissance des qualifications et s'acquitte des obligations du Canada en vertu de la recommandation de l'UNESCO.
7. Au Canada, une entente intergouvernementale facilite la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et territoires. Le Québec a également conclu avec la France, une entente visant à faciliter et à systématiser la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes formées sur les deux territoires.
8. Concernant la recommandation de 1976, nous félicitons l'UNESCO d'avoir proposé que le premier rapport porte sur l'alphabétisation, une des priorités des ministres de l'Éducation au Canada. En outre, le Canada souhaite que l'échéancier pour les rapports nationaux soit moins serré. Il appuierait la publication d'un rapport quinquennal.
9. Par ailleurs, le Canada reconnaît l'importance d'assurer une formation de base aux adultes de qualité. Il insiste sur la nécessité de valoriser les acquis et les compétences par une reconnaissance officielle tout en établissant des passerelles adéquates entre divers parcours.

10. À cet égard, le Québec a investi dans le développement d'une instrumentation de reconnaissance des acquis et des compétences développées par le biais de diverses expériences de vie ou de travail afin non seulement de faciliter l'atteinte d'un objectif de diplomation et d'intégration d'emploi, mais aussi, d'identifier le contenu de la formation à acquérir.
11. Nous remercions l'UNESCO pour son appui aux États membres dans l'amélioration de leur système éducatif afin d'offrir des parcours qui permettront à tous de développer leur plein potentiel.
12. Merci.